

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA

commune de TOURNEMIRE

Délibération N°2024-06-08

### Séance du 15 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre à 18h30.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE** 

**DEPARTEMENT AVEYRON** 

Le Conseil Municipal de la commune de Tournemire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur RIVIER Pascal, Maire.

Etaient présents: M. Rivier, Maire, Madame Cristol Céline 2ème adjointe, M. Cocallemen Eric, M. Goutte Maxime, M. Moulières Jérémy, M. Petraud Maxime, Hugues Monteillet.

Absents excusés: Roques Fanny (procuration à Jérémy Moulières), Heran Sébastien (procuration à Pascal RIVIER), Giordano Sandrine (procuration à Eric Cocallemen), Odicini Sabrina (procuration à Céline Cristol).

Madame Cristol Céline a été nommée secrétaire.

Monsieur le maire présente à l'assemblée délibérante un projet de convention avec le Département en vue d'un outil concret pour les services du département et de la commune dans la gestion quotidienne de la voirie et de ses dépendances. En effet :

Au titre de l'article L131-2 du Code de la voirie routière, l'entretien des routes départementales incombe au Département.

Toutefois, sur le territoire des zones agglomérées, l'article L2213-1 du Code général des Collectivités Territoriales confère au Maire l'exercice du pouvoir de police de la circulation, y compris sur les routes départementales.

La présente convention a pour objet de clarifier les modalités par défaut concernant l'intervention, le financement et les responsabilités entre le Département et la Commune en matière d'entretien de la voirie départementale et de ses dépendances.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention, le conseil municipal :

#### Décide

Article 1: d'approuver la convention

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer la convention, à procéder à sor exécution et à signer tous les actes y afférents

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits Ont signé les membres présents.

Le Maire, Pascal RIVIER Acte dématérialisé La secrétaire de séance Céline CRISTOL

Le Maire informe que la presente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir de ent le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier ou par l'application Télérecours.

# Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	7
Votants	11
Absents	4
Exclus	0

Date de convocation : Le 12/09/2024

Date d'affichage : Le 12/09/2024

## **OBJET**

Convention répartition des charges en matière de conservation, d'entretien et d'exploitation du domaine public routier départemental sur le territoire de la commune de TOURNEMIRE.

Acte rendu exécutoire
Par flux de télétransmission
en Sous-Préfecture de
Millau
Le JJM/2024
et publication sur le site
internet de la commune
www.tournemire-aveyron.fr
du JJM/2024